

Compte Rendu de la réunion du 1^{er} Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2017

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le vendredi 30 Juin à 18 heures, au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur la convocation et sous la présidence de Madame Marie-Annick DEZITTER, Maire.

Étaient présents : Mme DEZITTER Marie-Annick, Maire, Mme DESFOSSEZ Nicole, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle, Adjointe au Maire, M. BODA Michel, Adjoint au Maire, M. BOUTE Henri, Adjoint au Maire, Mme BALASSE Marie-Ange, Adjointe au Maire, M. POYART Alain, M. PETIT Pierre, M. LECOLIER Jean-François, M. LEFEVRE Gilbert, Mme MASUYER Martine, Mme LANGERAERT Maria, M. MICHAUX Christian, Mme GRAVET Hélène, Mme VIVACQUA Rosette, M. HILAIRE Jean-Loup, M. GHEZAL Saïd, M. FORGEZ Pascal, M. HOYAUX Marc.

Représentés par procuration : Mme HÉVIN Marie-José (par Mme BALASSE Marie-Ange), M. NIMAL Patrice (par Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle), Mme HUBERT Renée-Claire (par M. PETIT Pierre), Mme LECLERE Alice (par Mme GRAVET Hélène), M. CASTEL Christian (par M. BOUTE Henri), Mme RICHELIEU Muriel (par M. HILAIRE Jean-Loup), Mme LOUCIF Dalila (par M. GHEZAL Saïd).

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Tout d'abord Mme le Maire rappelle que ce premier Conseil Municipal est obligatoire et a été réuni en application du décret n° 2017-1091 afin de désigner 15 délégués et 5 suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre prochain. En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes ont été déposées : Unis pour Avesnes : 16 candidats, Avesnes Autrement : 5 candidats.

Mme le Maire assure la présidence du bureau électoral et désigne Mme DESFOSSEZ Nicole, secrétaire, Mme JACQUEMIN Marie Noëlle, M. BODA Michel, M. FORGEZ Pascal et Mme VIVACQUA Rosette, membres du bureau.

A l'appel de son nom par Mme le Maire, chaque Conseiller Municipal vote au scrutin secret.

Après dépouillement, Mme le Maire proclame les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 26

La liste Unis pour Avesnes obtient 20 suffrages

La liste Avesnes Autrement obtient 6 suffrages.

Après application du quotient électoral pour les délégués et les suppléants

La liste Unis pour Avesnes obtient :

12 sièges de délégués : Mme DESFOSSEZ Nicole - M. ROUSSELLE Jacky - Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle - M. BODA Michel - Mme HEVIN Marie-José - M. BOUTE Henri - Mme BALASSE Marie-Ange - M. PETIT Pierre - Mme HUBERT Renée-Claire - M. MICHAUX Christian - Mme LANGERAERT Maria - M. LECOLIER Jean-François.

4 sièges de suppléants : Mme VIVACQUA Rosette - M. CASTEL Christian - Mme MASUYER Martine - M. LEFEVRE Gilbert.

La liste Avesnes autrement obtient :

3 sièges de délégués : M. FORGEZ Pascal - Mme LOUCIF Dalila - M. HOYAUX Marc.

1 siège de suppléant : Mme RICHELIEU Muriel.

Le P.V. est rédigé et Mme le Maire clôt ce premier Conseil Municipal.

Pour extrait conforme, le 5 juillet 2017

Le Maire



M.A. DEZITTER